

LA MERE ET L'ENFANT

LA DISCIPLINE

Les dispositions des enfants sont tellement diverses qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, de s'en tenir à une règle fixe au point de vue de la discipline. Je suis convaincu, cependant, que l'on peut beaucoup en exigeant l'obéissance pendant la première jeunesse, pour rendre inutile, sauf de rares occasions, la discipline sévère. Des que l'enfant parvient à l'âge d'un an, on doit se faire obéir de lui très rigoureusement. On comprend bien qu'un "non" une fois exprimé est irrévocable. Ce point acquis, il suffit de prononcer ce monosyllabe pour se faire obéir implicitement.

Si, au contraire, vous laissez l'enfant sentir qu'il n'a qu'à persister pour arriver à ses fins, vous êtes perdu, et plus tard, vous serez probablement obligé d'avoir recours au châtiment, voire même au fouet. Cette dernière manière de punir me répugne beaucoup, et à mon avis, elle fait plus de mal que de bien. Avec le temps, un jeune garçon s'habitue à l'ignominie du fouet, et, plutôt que de perdre le plaisir d'une faute commise, il préfère le subir soigneusement.

Comme punition pour la désobéissance, il vaut mieux, je pense, priver l'enfant d'un plaisir quelconque, ou lui refuser quelque cadeau désiré, que de faire usage du fouet, dont l'effet est bien vite oublié.

Si l'on punit sévèrement pour de légers méfaits, on risque d'amener chez l'enfant l'habitude pénible du mensonge, auquel il aura volontiers recours pour échapper au blâme. C'est la punition la plus grande défaut à avoir pendant qu'il grandit. Essayez d'éveiller la conscience et de faire comprendre l'indignité du mensonge. L'apport de la vérité n'est pas la seule chose à cultiver. Il faut aussi que l'enfant ait un honneur naturel, et, pour lui, qu'il jouisse d'une bonne santé, on parvient à le rendre tel en lui apprenant à être généreux et aimant, et surtout en lui donnant l'exemple d'un visage souriant et heureux, en s'intéressant à ses jeux, et en lui témoignant de la sympathie dans ses petits chagrins.

Cependant il ne faut pas faire trop grand cas de ses peines. On doit plutôt en faire oublier la cause, en détournant son attention. Un chagrin ne doit pas ne faire pas tant de mal que cela, on ne s'occupe beaucoup. S'il y avait une légère meurtrissure, on vous en montreriez pas trop inquiet, car cela ne servirait qu'à faire douter la douleur plus ou moins vraie beaucoup plus longtemps. Au moyen de quelque petit stratagème, on parvient à intéresser l'enfant à quelque chose, et dans quelques instants il aura oublié sa chute.

Il est des parents qui croient guérir un enfant d'une mauvaise habitude en le rendant ridicule devant d'autres. C'est une erreur. On ne peut vraiment choisir un moment où l'on peut tranquillement faire connaître ses désirs, et exiger que l'enfant s'y conforme.

On ne doit pas donner trop de jouets aux enfants. Laissez-les plutôt employer leur faculté d'invention et faire eux-mêmes leurs propres jouets dans la mesure du possible : ils ne sont jamais plus heureux occupés avec moins de danger. Il faut plaindre l'enfant dont tous les désirs sont contents et dont la chambre est remplie de jouets coûteux et abandonnés.

Tous les enfants sont cruels et destructeurs : ils torturent les insectes pour s'amuser, et détruisent tout ce qui leur passe sous la main. Ces enfants demandent des soins tout spéciaux afin d'extirper chez eux les qualités de tendresse, de bonté et d'affection pour les animaux. Un enfant qui tendre pour les animaux l'est aussi pour ses petits amis.

Enfin, il faut leur enseigner à respecter l'âge. A sympathiser avec la pauvreté, la faiblesse, les malheurs et les afflictions, à ne jamais se moquer d'une infirmité ou d'excentricité physique ou autre, en un mot, il faut qu'ils sachent qu'ils doivent éviter tout ce qui pourrait ennuier ou blesser les autres.

ENCORE QUELQUES PETITS CONSEILS

Un enfant ne doit pas être tenu debout dans les bras pendant les deux premiers mois de son existence. Il est pénible de voir le dos courbé et le cou faible d'un jeune enfant obligé de supporter un poids auquel il résiste rarement. Un certain nombre de femmes se trompent dans l'autre sens, et gardent leurs enfants trop longtemps dans une position inclinée ; de cette manière, elles retardent la venue de la force, qui s'acquiert peu à peu par l'usage modéré et opportuniste des muscles et du dos, et l'enfant n'est pas en mesure de se retourner de nouveau, et il contracte le danger d'être étouffé. Les enfants sont aussi sujets à rendre le lait qu'ils reçoivent en trop, si cela arrive pendant qu'ils dorment, on doit les soulever doucement, de façon à ce que tout le lait qu'ils vomissent puisse leur être retiré de la bouche.

On doit toujours faire attention aux cris d'un enfant, car c'est la voix de la nature qui trahit quelque souffrance. Les cris dépendent de plusieurs causes : par exemple, celui qui indique la faim est le plus méchant, et quand le cri est prolongé, les jambes retirées, il doit y avoir des souffrances. Dans ce dernier cas, il ne faut pas aller avant qu'on ait mis fin à la douleur. D'abord, on doit donner un bain chaud, frotter doucement le ventre, et examiner les vêtements pour voir s'il y a quelque chose de trop serré. Puis, si l'enfant paraît toujours souffrir, on doit lui donner un laxatif doux ou une injection. Les médicaments puissants ne doivent être administrés que sur l'avis du médecin.

Dr. NÉBO

Le vénérable Dr. Mendelssohn Quintette Club de Boston, M. Thomas Ryan, dont bon nombre de nos lecteurs se rappellent l'figure distinguée, est encore cette année l'un des membres de cette pléiade d'artistes qui ont contribué dans une très large mesure à développer dans la société américaine le goût des belles-lettres et de l'art musical. Depuis 1849, cet artiste fort remarquable par son talent de virtuose et fort aimé pour l'exquise harmonie de ses manières et sa rigide honnêteté dans toutes ses relations d'affaires, a été l'âme du "Mendelssohn Quintette Club" et s'est efforcé à ses efforts non seulement de faire entendre en Amérique.

LE CONGRES DES INSPECTEURS D'ECOLE

SECOND JOUR

SÉANCE DU MATIN

Les inspecteurs d'écoles actuellement à Québec, se sont de nouveau réunis hier matin à neuf heures, dans la salle de l'Instruction publique au parlement. Des mesures très importantes ont été soumises aux délibérations et longuement discutées. Entre autres les moyens d'obtenir de l'uniformité et de l'exactitude dans les statistiques fournies par les inspecteurs et les corporations scolaires.

Après discussion sur cette mesure, il a été décidé qu'il serait à propos de préparer les bulletins journaliers de chaque école de manière à en rendre les renseignements aussi conformes que possible aux chiffres des grands tableaux de statistiques. Tous les inspecteurs ont concouru dans l'adoption de cette mesure qui aura le bon effet de permettre au conseil de l'Instruction publique d'être plus facilement au courant de ce qui se passe dans les différentes écoles de la province.

La discussion de ces diverses mesures a duré toute la séance du matin qui a été levée à midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

A la séance de l'après-midi, qui a duré de deux à cinq heures, il a été question du bureau des examinateurs et des modifications à y apporter ; le nombre des examinateurs, les programmes actuels d'examen, l'âge des candidats, etc., ont fait l'objet des délibérations pendant la première partie de la séance. On a ensuite parlé des instituteurs, de l'enseignement professionnel, des conférences pédagogiques, etc. A ce sujet, M. Stenson, un des inspecteurs, a lu en français un travail fort bien fait, où tous les points de vue et dont les inspecteurs ont reconnu l'importance. M. Stenson s'est surtout attaché à considérer les cours pédagogiques, leur utilité sous tous les rapports pour les instituteurs et les institutrices, et les avantages considérables qu'en retireraient les élèves surtout les jeunes. Puis M. Stenson, secondé par M. M. les inspecteurs Tanguay et McGrath, a proposé la motion suivante :

"Qu'il est opportun d'organiser des cours pédagogiques pour les instituteurs et les institutrices qui n'ont pas été gradués à une école normale."

Cette motion a été unanimement adoptée.

Les inspecteurs s'accordent à reconnaître l'avantage que retireraient l'enseignement, de conférences pédagogiques qui seraient données aux instituteurs et institutrices ; un pas important a été fait en ce sens et tout fait prévoir que ces sortes de conférences, aussi intéressantes qu'utiles seront organisées dans la province.

Vient ensuite la question du traitement des instituteurs et des institutrices et tout le monde a été d'accord à reconnaître qu'il est insuffisant. Que ceux qui sont chargés d'instruire leurs semblables soient rémunérés d'une manière méritée, c'est un principe qui ne peut être contesté. Il faut être juste et reconnaître l'importance des fonctions des instituteurs. On doit de plus considérer que pour bien exercer une profession quelconque il faut y consacrer tout le temps nécessaire. Autrement, elle souffrirait. Or avec le traitement qu'ils reçoivent, les instituteurs sont dans l'impossibilité de se consacrer exclusivement à leurs devoirs, car pour gagner leur vie, ils sont forcés d'employer leurs loisirs à faire autre chose que leur rapport de bon à leur métier. Il est donc évident qu'il faut mettre les instituteurs en état de se consacrer exclusivement à l'enseignement, d'occuper leurs loisirs que leur laisse leur profession à préparer leurs cours et les élèves feront de plus rapides progrès.

Mais pour augmenter le salaire des instituteurs, il faut faire augmenter les subventions aux écoles de manière à ce que rien ne souffre. Les inspecteurs ont dûment délibéré sur cette mesure, en ont considéré les différents points et les circonstances, et après une longue discussion, la motion suivante a été proposée :

"Que le gouvernement soit respectueusement prié d'augmenter la subvention aux écoles communales et que cette augmentation soit payable directement aux titulaires des diverses écoles proportionnellement au degré de leur bourse et aux résultats obtenus suivant le rapport des inspecteurs."

Cette motion a reçu l'approbation générale.

La question des maisons d'écoles, du mobilier et des emplacements, des causes qui retardent les progrès des élèves, des moyens d'améliorer les maisons d'écoles, etc., a été discutée en troisième lieu. Quelques membres du corps des inspecteurs ont suggéré d'excellents projets de modification du mobilier des écoles. Ils seront soumis au Conseil de l'Instruction publique et le meilleur sera adopté. De nouveau, on a discuté les meilleurs moyens de sauvegarder la santé des écoliers, l'aération des écoles, la disposition des tables, les récréations, les vacances, etc.

A propos de l'emplacement des maisons d'écoles, il a été décidé que les corporations scolaires aient le pouvoir d'agrandir le terrain des écoles par le moyen d'expropriations, quand cela sera nécessaire, afin de fournir aux élèves des cours spacieux pour leurs récréations.

En quatrième lieu, il a été question du fonds de pension des instituteurs et la discussion s'est terminée par la motion suivante qui a été adoptée :

"Que les inspecteurs ne jugent pas à propos de suggérer maintenant qu'il soit alloué du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire soit aménagé."

Avant la fin de la séance de l'après-midi, M. McGowan, secondé par M. Hubbard, propose :

"Que l'assemblée exprime sa haute estime de la valeur du congrès et qu'elle se reconnaisse au gouvernement qui a fourni les fonds nécessaires à son succès."

Qu'il est désirable d'augmenter l'encouragement aux écoles élémentaires.

Cette motion a été adoptée au milieu des applaudissements de l'assemblée.

Le congrès recommande l'introduction dans les écoles de la série anglaise des cahiers d'écriture de M. Langley.

SÉANCE DU SOIR

La dernière séance du congrès a commencé hier soir à sept heures et demie. Il a tout d'abord été décidé de remettre à la prochaine réunion de plus amples délibérations du fonds de pension dont on a dit un mot à la séance de l'après-midi.

M. B. Lippens suggère ensuite que les pouvoirs du surintendant de l'Instruction publique soient plus étendus et mieux définis.

M. Darnes suggère que des amendements soient apportés à la loi réglant la distribution des deniers dans les municipalités scolaires. Cette suggestion est laissée à l'étude.

L'assemblée vote de bureau, aux applaudissements unanimes des représentants de l'honorable M. Giguon, sheriff

de Québec, pour la part qu'il a prise, dans le congrès provincial, dans l'organisation du congrès, ainsi qu'aux autres membres de l'exécutif qui ont fait réussir le projet.

Proposé par M. M. Hubbard et P. A. Roy, secondé par M. M. Stenson et Lucier :

"Que l'Instruction publique a toujours été en la personne de l'honorable G. Ouellet, surintendant de l'Instruction publique un ami puissant et dévoué ;"

"Que les inspecteurs d'écoles réunis à cette convention doivent présenter et, par cette résolution, présenter à cet honorable monsieur leurs plus sincères remerciements pour la part qu'il a prise dans l'organisation et la réussite de ce congrès et pour la manière admirable avec laquelle il a présidé les assemblées, ainsi que pour la bonté dont il a toujours fait preuve ;"

L'honorable M. Ouellet se lève pour répondre à cette motion adoptée au milieu des applaudissements de l'assemblée. Dans un magnifique discours, il passe en revue les travaux du congrès, parle de son importance et du dévouement que chacun doit apporter en travaillant à l'œuvre patriotique de l'Instruction publique et termine en disant qu'il est heureux de voir réunis dans cette circonstance tout ceux qui ont à cœur l'Instruction de leurs semblables sans distinction de race ou de religion, ce qu'il n'avait jamais vu auparavant. C'est, dit-il, un signe de la bonne entente qui règne entre les différentes nationalités de la province. Puis il annonce que le congrès est terminé.

Les inspecteurs se réuniront de nouveau en 1892 et cette fois à Montréal.

LE PAVAGE DE LA RUE SAINT-JEAN

L'ENTREPRENEUR VEUT DEBUTER PAR UN EXTRA

SON PROJET EST DÉJOLÉ

Stimulé par les articles relatifs au pavage de la rue Saint-Jean, le comité des chemins de la ville de Québec s'est ému et a mis, il y a quelque temps, l'entrepreneur V. Peters en demeure de commencer les travaux. M. Peters mit alors quelques hommes à l'œuvre et l'ouvrage marcha, mais Dieu sait avec quelle lenteur.

Le changement du pavage de la rue Saint-Jean rendait nécessaire l'exhaussement des rails du tramway et ce fut, comme nous l'avons dit hier, tout un affaire lorsque cette question vint en avant. La compagnie refusa de reconnaître la corporation le droit de la faire et se voyait exposé à être poursuivi. L'entrepreneur de son côté mettait la corporation dans un dilemme, lui l'espérait, lui rapporterait gros. Il prétendit que son contrat ne l'obligeait pas à faire ses travaux et dit qu'il ne les exécuterait pas à moins qu'on ne lui payât le travail comme extra.

En outre, il se promettait bien de réclamer des dommages pour tout retard occasionné par les travaux au tramway. En résumé, nous pouvons conclure qu'il ne voulait pas que ces ouvrages fussent faits par une autre personne que lui, qu'il n'aurait pas de quoi payer les autres. Bien plus, il prétendit être autorisé par les autorités municipales à pratiquer l'exhaussement des rails comme travail en dehors de son contrat, c'est-à-dire comme extra, et allait, dit-on, commencer les travaux. Or, tout cela ne faisait l'affaire ni des contribuables de Québec qui ne sont pas du tout disposés à voir les derniers publics gaspillés pour le bénéfice de celui-ci ou de celui-là, ni de la corporation qui se voyait exposée à être poursuivie en dommages si elle commençait les travaux. D'un autre côté, la compagnie refusait, comme nous l'avons dit, de lever ses lisses.

L'entrepreneur a dû se frotter les mains, de joie, durant la journée de samedi, en voyant la belle perspective qui s'ouvrait devant lui. Mais hélas ! qui peut prévoir l'avenir ? Souvent les plans les mieux combinés sont couronnés d'un plus déplorable fiasco. C'est ce qui arriva, comme on va le voir.

Samedi, au moment de son départ pour la compagnie, son Honneur le maire Frémont manda auprès de lui M. T. Chouinard, contre-maître de la corporation pour la Haute-Ville et le faubourg Saint-Jean-Baptiste et lui exposa la situation, lui confiant le soin de tourner la difficulté. Or il paraît que l'entrepreneur avait l'intention d'interdire au poursuivi contre M. Chouinard, lui-même, pour le moindre retard qu'il occasionnerait aux travaux du pavage. Cependant M. Chouinard se mit immédiatement à l'œuvre et dans l'espace de quelques heures, il fut assés bon pour avoir obtenu cinquante-deux des ouvriers de la corporation prêts à commencer à travailler au premier signal.

Une difficulté se présentait : il fallait que dès lundi matin, à sept heures, les lisses fussent relevées sur une distance suffisamment longue pour permettre aux hommes de M. Peters de travailler au pavage sans être en rien retardés. On conçoit que la chose n'était pas des plus aisées. Nous devons dire qu'en cette circonstance, l'habile contre-maître de la corporation a fait preuve d'une activité dont il doit être fier. Le dimanche matin, dès huit heures, les ouvriers engagés par lui étaient rendus sur les lieux et commençait les travaux, comme nous l'avons annoncé dans le temps, à la clarté de la lumière électrique. Les ouvriers de la corporation ont travaillé dur et ferme et dans le plus grand silence ; tout à coup, vers dix heures, on vit le contre-maître faire sans aucun peine entendre ses commandements de la rue Saint-Stanislas à la porte Saint-Jean.

Malgré les incidents et la longueur de l'ouvrage, les difficultés tels que le manque de lumière etc., qui le retardaient, tout allait rondement et nous dirions avec une dextérité entreprenante. Disons, entre parenthèses, que M. Chouinard a eu la main particulièrement heureuse dans le choix des ouvriers. Pas un seul parmi eux qui ne fut de première force. Quelques-uns de ces excellents outils, les travailleurs se sont vus obligés de débayer la voie entre les rails pour pouvoir relever ceux-ci, ouvrage extrêmement long et difficile. Et la nuit se passa dans un travail sans relâche et on peut plus heureux.

Quel ne fut pas l'étonnement de M. Peters lorsqu'il se rendit dans la rue Saint-Jean le matin à sept heures, il vit que trois cents pieds de rails étaient déjà levés ! Et le tableau de ses plans, si bien préparés, des extra qu'il se flattait d'obtenir au dépens des contribuables de Québec, et de mille autres choses semblables lui passa devant les yeux, comme dans un rêve d'un frégate rêvant de venir briser des rochers.

Le travail gigantesque qui s'était opéré durant la nuit était pris mathématiquement dans l'illusion d'équilibre ; le résultat était, en effet, parfait, et les ouvriers de M. Chouinard, si bien fatigués par leur travail, se voyaient de leur œuvre se préparant à retourner chez eux, pren-

dre un repas certes bien gagné. De leur côté les ouvriers de M. Peters n'avaient qu'à se mettre à l'œuvre et M. Peters à les regarder faire sans aucun espoir d'extra, de pourcentage en domage, etc.

Les ouvriers de M. Chouinard se sont de nouveau mis à l'ouvrage vers neuf heures et ont travaillé toute la journée. Le soir, les lisses étaient levées depuis la porte Saint-Jean jusqu'à la rue Saint-Stanislas. Les ouvriers de M. Peters travaillent maintenant au pavage. Ils se sont occupés hier et avant-hier de placer des planches sur le sol afin de faciliter la pose des b'ocs en bois rond. La circulation continue à être interrompue à l'endroit dont nous avons parlé hier, et nous ne savons quand cela finira. Que M. Peters fasse autant de diligence que M. Chouinard et tout ira pour le mieux.

La corporation a fait exhausser sans protès les rails du tramway.

Une suggestion que nous nous permettons de faire en passant : Pourquoi ne transporte-t-on pas de l'autre côté de la porte Saint-Jean, la voie d'évitement qu'il y a dans la porte ? En dehors de la porte, l'espace est, comme on le sait, très vaste, et une ligne supplémentaire sur une petite longueur n'affecterait rien à la circulation. La compagnie comme le public en retirerait des avantages réels. Le raccordement serait plus facile, parce que le terrain est plat et les wagons seraient moins exposés à laisser les rails. D'un autre côté, le public verrait avec plaisir un des deux passages de la porte libre et plus complètement ouvert à la circulation. Ensuite, les accidents de bris de voitures seraient moins fréquents, car les fiacres en sortant de la porte Saint-Jean, doivent nécessairement ralentir leur marche pour éviter de briser leurs roues, ce qui arrive malheureusement très souvent. Plusieurs personnes ont subi des dommages par suite d'accidents de ce genre et nous croyons que l'occasion est favorable, pendant que les ouvriers de la corporation travaillent tout près, de leur confier cet ouvrage.

C'est là une amélioration que nous croyons de notre devoir de suggérer aux autorités, d'autant plus que les circonstances semblent se prêter à sa prompte réalisation.

CHAMBRE DE COMMERCE

Le conseil de la chambre de commerce de Québec s'est réuni mardi, sous la présidence de M. Richard Turner. Une lettre a été reçue de la chambre de commerce de Londres, Angleterre, demandant des renseignements sur la culture et le progrès du tabac au Canada. Le président du revenu de l'intérieur et le commissaire de l'agriculture ont été priés de donner les renseignements.

Il a été question des déficiences du service de la traversée entre Québec et Lévis. Ce service est établi qui les frais d'un service tel qu'on le désire seraient trop lourds pour la compagnie, on a résolu de demander aux compagnies de chemins de fer dont les lignes aboutissent ici de s'occuper de la question.

Le rapport de la commission royale sur le paquetage du hareng a été pris en considération. Il paraît que le mauvais paquetage du hareng canadien est cause que c'est le plus mal noté sur le marché. Le conseil a décidé de recommander l'inspection compulsive par un officier du gouvernement, comme moyen efficace d'améliorer le commerce de poisson.

On a pris communication d'une lettre de M. Adam Brown invitant les marchands de Québec à envoyer des objets à l'exposition de la Jamaïque.

Aux représentations de la chambre de commerce pour obtenir que les bons aux pêcheurs soient payés le 1er octobre le département de la marine a répondu qu'il avait 40,000 réclamations chaque année, qu'un grand nombre ne sont pas faites à cette date, et qu'elles ne pourraient être payées que l'année suivante.

Le conseil décide de recommander au gouvernement de faire surveiller la contrebande qui se pratique sur le Saint-Laurent.

L'attention du conseil a été attirée sur le fait que des billets de banque canadiens ne sont pas acceptés aux États-Unis à 50 p. cent d'escompte, tandis que les greenbacks passent ici à 4 p. cent. Il va recommander au gouvernement de modifier la loi des banques à ce sujet.

Il est probable que le règlement du million de débentures du Pacifique va se faire à l'amiable. Le gouvernement serait disposé à remettre les débentures, si la compagnie fait certaines améliorations dans son service. Il y aura, vers la fin du septembre, une conférence à ce sujet entre les autorités du Pacifique et les représentants de la chambre de commerce et de la commission du hareng.

Nouvelles du Jour

AVIS

A partir du 20 août courant, "L'Electeur" (éditions quotidienne et hebdomadaire) ne sera adressé qu'aux abonnés ayant payé leurs arrérages et renouveau leur abonnement pour au moins 3 mois d'avance : 75 cts.

Toute annonce, annonce, mariage et décès, sera refusée si elle n'est accompagnée d'une remise de 25 centus.

Cette épidémie de diphtérie

Certains journaux de Montréal se chargent du soin d'annoncer au public de Québec que la diphtérie est à l'état d'épidémie à quelques milles de notre ville. Hier, nous lisons dans ces feuilles que cette terrible maladie fait des ravages à Berserville, près de Sillery, et fort étonné de cette nouvelle que nous n'avions pas apprise, nous sommes allés nous renseigner aux sources ; nous avons appris sans étonnement cette fois que la rumeur était fautive.

Depuis le printemps, on n'a pas vu un seul cas de diphtérie à Berserville.

Romanes nouvelles

Reçu d'Europe par le dernier courrier, chez l'éditeur de musique A. Lavigne, 55 rue de la Fabrique, un lot de fort jolies nouvelles musicales, romances de salon, mélodies, morceaux de piano, etc., etc.

Incendie de l'église de Rimouski

L'incendie de l'église de Rimouski a été causé par l'explosion d'une lampe et rien n'a été sauvé. Les pertes s'élèvent à \$40,000 et les assurances seulement de \$5,000.

Vol de plomb

Les agents de la police ont découvert un grand nombre de plomb volés dans la corporation, et sont sur la piste des coupables.

La tante Gertrude

M. P. Côté, entrepreneur, a communiqué la pose du toit au 15 rue de la Halle-Berthelot.

Acquiesces en douze

A la couronne, plusieurs mandats ont été lancés à l'endroit des personnes qui se pinçent d'avoir été assaillies.

Un des mandats est à l'adresse d'un constable de la police de la cité.

Chefs pompes

Une seule course hier et pour fou de cheminée seulement.

Phrases de la nuit

Notre lune, samedi, se coucha à 8 h 35 p. m.

Est-il bigame ?

Une bonne blague prise dans un journal du soir.

Un voyageur du train de l'Intercontinental s'est vu l'objet d'une démonstration des plus flatteuses mardi soir. Comme il mettait le pied sur la plateforme d'un wagon, deux femmes lui sautèrent au cou, le revendiquant toutes les deux pour son époux. Notre homme parfaitement abrité par deux autres secondes de la surprise des deux épouses. Puis, prenant la réalité à bras-le-corps, il se mit avec elles dans la direction de Saint-Roch.

Carl Zerrahn

Le festival de Worcester, qui doit avoir lieu dans le cours du mois prochain, est le trente-troisième organisé dans cette ville qui prend rapidement une place élevée dans l'opinion de la société la plus distinguée d'Amérique. Cette année, entre un chœur puissant de plusieurs centaines de voix, un orchestre de soixante instrumentistes choisis, pas moins de vingt artistes-chanteurs et instrumentistes ont été spécialement engagés pour l'exécution d'un grand nombre des œuvres les plus considérables du répertoire, le tout sous la direction du célèbre musicien Carl Zerrahn. Ce directeur, qui a été, de l'aveu de tous, le plus habile des directeurs des concerts-monstres des deux Joubles de Boston en 1869 et 1872, est maintenant bien près de la soixantaine et porte allègrement son âge. D'une taille très élevée, quasi gigantesque, il commande aux artistes qu'il dirige comme un général d'armée un jour de bataille. Sa haute stature et sa belle propreté imposent le respect. Sa figure énergique, son œil clair et profond d'ailleurs, son air dirigeant un œuvre importante. Sous les mouvements, précis dans ces indications aux chanteurs et aux instrumentistes, d'un coup d'œil et du bout de sa baguette magique, il enlève orchestre et chœur et il arrive à des puissances d'effets inouïs. Musicien érudit, homme d'infiniment de goût, il interprète le répertoire classique d'une manière irréprochable, et les œuvres moins complexes avec une élégance qu'on ne se hâte d'admirer. Dans toute la Nouvelle Angleterre, les sociétés symphoniques ou chorales s'adressent à l'envoi de retenir ses services comme conducteur. Sa présence au Festival de Worcester en assure d'avance le succès.

C'est la nouveauté ou dixième fois qu'il est choisi pour diriger ces solennités artistiques.

On demande des renseignements

On est prié de donner des renseignements sur un nommé Reverchon, prénommé Antoine ou Jean Claude ou Jean François, un français qui serait décédé à Québec vers 1835 ou 1838. S'adresser au bureau de l'Electeur.

Le sermon de dimanche à St-Patrice

Il y a en ce moment au milieu de nous un prêtre qui n'est pas ordonné, mais qui est des forces de l'Amérique du Sud, a été témoin des souffrances d'une classe d'indfortunés dont la société a toujours eu horreur depuis les temps les plus anciens. Le révérend Père Corrier, autrefois missionnaire à la Guyane, on il a eu occasion de prêter son ministère aux lépreux, parlera dimanche à l'église St-Patrice sur la Guyane, et les lépreux dont le nombre est très grand dans ce pays. Parmi tous les infortunés, les pauvres lépreux sont d'autant plus en besoin de charité qu'ils sont plus négligés par la société. Le lépreux est une malade affreuse, on lui prête une mort lente, et parmi les prêtres qui se sont dévoués au salut de ces pauvres âmes plusieurs sont devenus victimes de leur zèle, et en ce moment un Père Rédempteuriste en meurt dans la Guyane hollandaise.

Le but du révérend Père dans son sermon sera de faire une quête pour l'établissement d'une léproserie à la Guyane hollandaise, et les offrandes de personnes charitables seront reçues avec reconnaissance à l'église St-Patrice. Il est d'autant plus important d'aider à supprimer cette maladie que la lèpre est déjà entré dans l'Amérique du Nord, et on l'a vu à Tracadie, et nous savons que dans le moyen âge elle était fort commune en Europe, ce qui prouve qu'elle n'est pas une maladie américaine.

Le révérend Père Corrier, que nous avons eu le plaisir de rencontrer, parle également le français.

Cour martiale

Un soldat de la batterie B, qui avait été inculpé de l'acte d'insubordination, qu'il était de service à passés Cour martiale hier, et a été condamné à deux mois de prison.

Excursion des forestiers

Les forestiers protestants qui sont actuellement réunis à Québec ont fait une excursion à bord du *Ypsa*. Ils ont visité les chutes de Montmorency, le bassin du ruisseau de Lévis et le pont Garneau à la Chaudière et sont revenus à Québec vers six heures excités de leur voyage.

Joute de cricket

Il y a eu joute de cricket hier au camp des ingénieurs à Lévis entre deux équipes composées de soldats de la cavalerie et de la batterie "B." Ces derniers sont sortis victorieux par 60 points. Il y avait un grand nombre de spectateurs et la fin de la batterie "B." a excité plusieurs fois les applaudissements de son républicain.

Club de yacht

Le club de yachts a organisé une croisière pour samedi prochain. Plusieurs yachts se rendront à l'île Madame où ils passeront le dimanche et reviendront à Québec dimanche soir.

Argent remis

Le père d'un jeune homme qui avait été l'élève de la batterie "B." a remis à la batterie "B." une somme de 100 francs pour l'achat d'un drapeau.

Pont l'Europe

Le steamer *Saragatza*, de la ligne Allan, est arrivé de Montréal hier après-midi à 2 h 30 p. m. et part ce matin à 10 heures et demie pour Liverpool avec les passagers et la maille d'Europe.

Tribunaux correctionnels

A 2 h 15 hier, la cour de recorder a jugé encore. Il s'agissait de citations entre femmes et de causes au sujet de l'état sanitaire de St-Sauveur.

A la couronne, plusieurs mandats ont été lancés à l'endroit des personnes qui se pinçent d'avoir été assaillies.

Un des mandats est à l'adresse d'un constable de la police de la cité.

Chefs pompes

Une seule course hier et pour fou de cheminée seulement.

Phrases de la nuit

Notre lune, samedi, se coucha à 8 h 35 p. m.

Service des signaux

30 août, 6 h. 30 de l'après-midi.

L'Electeur - Ciel clair, et vent E. Doucement, 2 h. p. m., le *Bois* remorqueur au rivage.

De la Rivière-du-Loup à Métis - Ciel nuageux et vent O. Montant, 10 h. a. m., un steamer.

Pointe-au-Père - Descendant, 1 h. p. m., le *Buenos Ayres*.

Matane - Brouillard et pluie. Descendant, 2 h. p. m., le *Miraculous*.

Cap Madeleine - Montant, 3 h. p. m., le *Camandi*.

Jaspé à la Pointe aux Esquimaux - Pluie et vent E.

Sept-Îles - La goélette *Chauvin* est à l'ancre ici.

Mingan - Descendant, 3 h. p. m., la goélette *Florence*.

Anticosti - Thermomètre, 55°. Pluie et grand vent E.

Pointe Ouest - Descendant, à midi, le *Neufville*.

Low Point - Pluie et fort vent S. Descendant, mardi, 1 h. p. m., 10 h. m., 5 h. 30 p. m., le *Florida* et le *Michigan*. Montant, le *Hoton*.

DECES

Forbes - Hier, à Lévis, Marie Camille Noémie, enfant de Louis Forbes et N. P. Forbes, du journal *Journal de l'Assemblée législative*, âgée de 9 ans et 10 mois.

Son inhumation aura lieu dans l'église paroissiale de Lévis, demain, jeudi, le 21 du courant, à 5 h. a. m.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEON LAFRANCE, cultivateur, de la paroisse de St-François, Demander.

ANTHONY CHARTIER, entrepreneur de la paroisse de St-Jacques, et maintenant de lieux voisins. Défendeur.

Il est ordonné au déf